



FORESTIERS PRIVÉS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Rapport d'activité 2025

(Intervention Guy Laugier secrétaire/trésorier)

Une année de consolidation et de croissance

« Plus nombreux, mieux informés, mieux représentés »

L'exercice 2025 confirme la vitalité de notre syndicat et la pertinence de notre autonomie départementale. Cette année de consolidation a permis de renforcer notre structure tout en développant de nouveaux services de proximité pour les propriétaires forestiers des Alpes-de-Haute-Provence.

1. Dynamique de croissance et ancrage territorial

L'année 2025 a été marquée par une progression record de nos indicateurs, confirmant l'intérêt croissant des propriétaires pour une structure départementale forte :

- Croissance des effectifs : Nous enregistrons une hausse de +20 %, passant de 116 à 138 adhérents.
- Représentativité foncière : La surface de forêt privée couverte par le syndicat a progressé de 1 477 hectares en un an, atteignant désormais 8 013 hectares.
- Proximité : Notre ancrage local est une réalité tangible avec 60 % de nos membres résidant directement dans le département.

2. Fonctionnement et communication

Le syndicat a modernisé son fonctionnement et ses outils pour offrir une information plus réactive et transparente.

- Vie statutaire : tenue de deux Conseils d'Administration et d'une Assemblée Générale à Oraison. Le CA se dynamise avec l'arrivée de Julie Estardy et Michel Jouve.
- Communication active : généralisation de la newsletter mensuelle par e-mail et mise à jour régulière de notre espace Web 04 sur le site national.
- Rayonnement médiatique : une présence renforcée avec 4 parutions presse (La Provence, Haute-Provence Info, L'Espace Alpin et Forêt de France).
- Autonomie technique : Investissement dans du matériel de projection propre au syndicat pour faciliter nos futures réunions et formations.

3. Défense et représentation des propriétaires

Fransylva 04 a porté votre voix dans une quinzaine de réunions institutionnelles (CDPNAF, Union Régionale PACA) sur des dossiers critiques :

- Sécurisation juridique : Création d'un Groupe de Travail (GT) dédié aux conventions de passage pour encadrer la responsabilité des propriétaires lors de la traversée de leurs parcelles (GR, PR, VTT).
- Santé des forêts : Relais actif des enquêtes sanitaires sur les attaques de chenilles processionnaires du pin et du chêne.
- Veille réglementaire : Suivi rigoureux des arrêtés préfectoraux concernant les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Conclusion

L'année 2025 prouve que notre autonomie est un levier de réussite. En consolidant notre assise et nos outils de communication, le syndicat est prêt à relever les défis de 2026 et à amplifier son rôle de défenseur de la propriété forestière privée